

Le cinq Février deux mille vingt et un, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 et à huis clos, sur convocation du premier Février deux mille vingt et un et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Etaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Gaubert Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien.

Absente excusée : Lacaze Christine.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Lionel Laporte.

Approbation Procès-Verbal de séance du 20 Novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20210205/01

Réalisation emprunt pour Mise en Sécurité Traversé Village RD253

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, vu le budget de la Commune d'ESCANDOLIERES, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 3 Juillet 2020 et visé par l'autorité administrative le 9 Juillet 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Pour financer les travaux de mise en sécurité et d'aménagement paysager de la traversée du village RD 253, la Commune d'ESCANDOLIERES contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, un emprunt ;

Article 2^{ème} : Caractéristique de l'emprunt

- Objet : Mise en sécurité et aménagement paysager de la traversée du village RD 253
- Montant de l'emprunt : 80 000 €
- Durée de l'amortissement : 15 ans
- Périodicité : Annuelle
- Echéance : constante
- Taux fixe : 0,580 %
- Frais de dossier : 300 €

Débloccage : A partir de la date d'édition du contrat, la collectivité peut débloquer par tranche le montant mis à sa disposition. Au terme des 4 mois, l'intégralité de l'emprunt sera débloquée.

Article 3^{ème} : La Commune d'ESCANDOLIERES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4^{ème} : La Commune d'ESCANDOLIERES s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5^{ème} : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

DCM20210205/02

Logement ancienne école ESCANDOLIERES – Fixation du loyer

Suite à une demande de location du logement de l'ancienne école d'ESCANDOLIERES et compte tenu que les travaux de rénovation énergétique sont programmés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remettre ce logement en location dès la fin des travaux et de fixer le loyer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à cette proposition
- Fixe à 407,00 € le loyer mensuel auquel se rajoute la somme de 13 € par mois de provision pour charges (vidange fosse-taxe ordures ménagères) et charge Monsieur le Maire de signer le contrat de bail avec les nouveaux locataires.

DÉCISIONS

DCCM20210205/01

Demande de déclassement d'un chemin rural

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-Paul CARLES de Lestrade Basse concernant l'acquisition totale d'un chemin rural traversant sa propriété.

Les parcelles traversées, propriété du demandeur, sont la S°A 131-132-139-140-146-147-148-380-384-460.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'acquisition totale du chemin rural traversant la propriété de Monsieur Jean-Paul Carles,
- **DECIDE** de procéder à une enquête publique pour la cession et l'aliénation du chemin rural en limite des parcelles indiquées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté préalable à l'ouverture de l'enquête publique et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DCCM20210205/02

Demande de déclassement d'un chemin rural Fabrègues

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame David FERFOURI de Fabrègues, nouveau propriétaire du bien immobilier de Madame Liliane BOUNIOL LOCOCQ, concernant la pleine jouissance d'une partie du chemin rural traversant leur propriété.

Les parcelles traversées, propriété du demandeur, sont la S°C 931-933.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Compte tenu de l'existence du chemin rural dans sa continuité qui pourrait donner accès au hameau de La Tétonie, donne un avis défavorable à la demande d'acquisition de la partie du chemin rural jouxtant les parcelles S° C n° 931 et 933,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les demandeurs de cette décision.

DCCM20210205/03

Travaux logement ancienne école Escandolières : Validation des travaux

Après présentation des devis par Monsieur le Maire relatifs aux travaux de rénovation énergétique au logement de l'ancienne école d'Escandolières, le Conseil Municipal décide l'exécution des travaux suivants :

- **ETS LANDES PALAYRET** : installation PAC air/eau et VMC : 15 243,23 € HT
- **M.S. ELECTRICITE** : raccordement système de chauffage : 3 490,00 € TTC
- **VERGNES Thierry** : fourniture et pose menuiserie PVC : 3 234,00 € HT
- **M.J. FACADES** : réalisation isolation thermique par l'extérieur : 14 557,00 € HT

QUESTION DIVERSE

Compte rendu Conseil Communautaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les sujets délibérés au cours de la dernière séance du Conseil Communautaire à savoir :

- Le programme d'Etat « Petite ville de demain »
- PLUI : avenir carte communale
- Taxe des activités polluantes